

# Fin de la remise carburant : tout savoir sur l'indemnité de 100 euros réservée aux plus modestes

À partir de ce dimanche 1er janvier, la remise de 10 centimes sur les carburants est remplacée par un chèque ciblant certains ménages. Si vous êtes éligible, il faut le demander.



Selon le gouvernement, 10 millions de travailleurs, les plus modestes, pourront bénéficier du nouveau dispositif d'aide au carburant.  
LP/Fred Dugit



Par [Aurélie Lebelle](#)

Le 1 janvier 2023 à 06h38



6

Voilà, c'est fini. La remise carburant mise en place le 1er avril 2022 par le gouvernement pour aider les Français à faire face à l'envolée des prix à la pompe prend fin ce 31 décembre. Initialement de 18 centimes, ce coup de pouce est ensuite passé le 1er septembre à 30 centimes par litre jusqu'au 15 novembre, puis à 10 centimes depuis le 16 novembre.

Dès 2023, il n'y aura donc plus de coup de pouce automatique pour tous. Mais, [comme l'a annoncée la Première ministre Elisabeth Borne le 7 décembre dernier](#), certains ménages pourront bénéficier d'une indemnité carburant de 100 euros par personne pour l'ensemble de l'année. Mais attention, le versement de cette aide ne sera pas automatique, il faudra en faire la demande.

---

**À lire aussi** «**Domage, c'était une aide bien adaptée**» : les automobilistes regrettent la fin de la ristourne à la pompe

---

Selon Bercy, 10 millions de travailleurs, les plus modestes, pourront bénéficier de ce nouveau dispositif, soit 50 % des ménages qui ont besoin de leur véhicule pour se rendre au travail, qu'ils roulent deux kilomètres ou 50 km par jour. En faites-vous partie ? Si votre revenu fiscal de référence par part (disponible sur votre dernier avis d'imposition) est inférieur ou égal à 14 700 euros annuels, vous pouvez prétendre à ce chèque carburant. Cela correspond environ à des revenus nets par mois de 1 314 euros maximum pour une personne seule, de 3 285 euros pour un couple avec un enfant ou encore de 3 941 euros pour un couple avec deux enfants.

### **Il faut s'inscrire sur le site des impôts**

Point important : l'indemnité étant versée par individu — et non par foyer — chaque membre d'un couple modeste qui utilise son véhicule pour se rendre au travail pourra demander l'aide. Un couple pourra donc recevoir 200 euros d'indemnité s'il coche toutes les cases. Pour une personne qui parcourt en moyenne 12 000 km/an (soit près de 33 km par jour), cela représente une aide de l'ordre de 10 centimes d'euro par litre sur l'année, assure Bercy.

---

**À lire aussi** **Smic, carburant, timbre rouge, préservatifs... ce qui change au 1er janvier**

---

Pour obtenir ce nouveau coup de pouce anti-inflation, les automobilistes concernés doivent se rendre, à partir du 1er janvier 2023 sur le site des impôts. Là, ils devront indiquer leur numéro

fiscal, leur plaque d'immatriculation et remplir une déclaration sur l'honneur indiquant qu'ils ont besoin de leur voiture pour aller travailler.

L'aide de 100 euros sera ensuite directement versée sur le compte bancaire communiqué à l'administration fiscale, sans démarche supplémentaire à effectuer.

---

## Dans la rubrique Économie

Préjudice d'anxiété : 130 ex-salariés d'ArcelorMittal déboutés aux prud'hommes

«C'est un problème» : démissionnaire de la région Grand-Est, Jean Rottner rejoint un promoteur immobilier

Abonnés «Dommage, c'était une aide bien adaptée» : les automobilistes regrettent la fin de la ristourne à la pompe

 [VOIR LES COMMENTAIRES](#)

## Économie



Abonnés **«Dommage, c'était une aide bien adaptée» : les automobilistes regrettent la fin de la ristourne à la pompe**



Abonnés **Eux aussi touchés par l'inflation, les élus locaux souffrent en silence : «Se plaindre est impossible»**



**Préjudice d'anxiété : 130 ex-salariés d'ArcelorMittal déboutés aux prud'hommes**



Abonnés **«La guillotine immédiate»** : ce restaurateur de l'Essonne a vu sa facture d'énergie bondir de 700 à 17500 euros



**«C'est un problème»** : démissionnaire de la région Grand-Est, Jean Rottner rejoint un promoteur immobilier



Abonnés **Chute du nombre de courriers, écologie et économies : les dessous de la fin du timbre rouge**



**Belgique : grève chez Ryanair, des dizaines d'avions cloués au sol**



**Tout savoir sur la «e-lettre rouge», qui remplace le timbre prioritaire à partir du 1er janvier 2023**